



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

N° 111 - Décembre 2024

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la DRIETS d'Île-de-France

PORTRAIT DES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS SOCIALES D'INSERTION POST CRISE SANITAIRE : CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI

Les principaux résultats

La dynamique post crise sanitaire du nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion est plus forte en Île-de-France que sur le reste du territoire métropolitain.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont plus fréquemment des personnes seules et des familles monoparentales. Par ailleurs, l'Île-de-France se distingue par davantage de familles nombreuses.

Les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont plus souvent non diplômés et résident davantage en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) que le reste de la population métropolitaine. Les écarts sur ces deux critères entre les bénéficiaires et non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont plus marqués en Île-de-France que sur le reste du territoire.

Les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont confrontés à une situation plus fragile sur le marché du travail, avec moins d'embauches en CDI et une ancienneté plus faible dans l'emploi occupé que les salariés non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion.

L'occupation d'un emploi à temps partiel et les situations de sous-emploi sont plus fréquentes pour les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion. Ces conditions sont cependant moins prononcées dans la région francilienne que dans les autres régions métropolitaines.

L'Île-de-France se distingue par une surreprésentation des employés parmi les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion. Cet effet est d'autant plus prégnant que les employés sont sous-représentés dans l'ensemble des salariés franciliens par rapport au reste du territoire métropolitain.

La répartition sectorielle des salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion dans le secteur tertiaire est plus concentrée dans la région francilienne que sur le reste du territoire métropolitain.

L'allocation adulte handicapé (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité sont des prestations sociales versées par les réseaux des caisses d'allocation familiales (CAF), de la mutualité sociale agricole (MSA) ou de France Travail (FT) aux personnes en situation de précarité économique et sociale. Dans l'étude, les minima sociaux d'insertion (AAH, ASS, RSA) et la prime d'activité sont regroupés sous la terminologie « prestations sociales d'insertion ».

Suite à la crise sanitaire de 2020, le rythme de croissance du nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion s'est accentué et de façon plus marquée en Île-de-France.

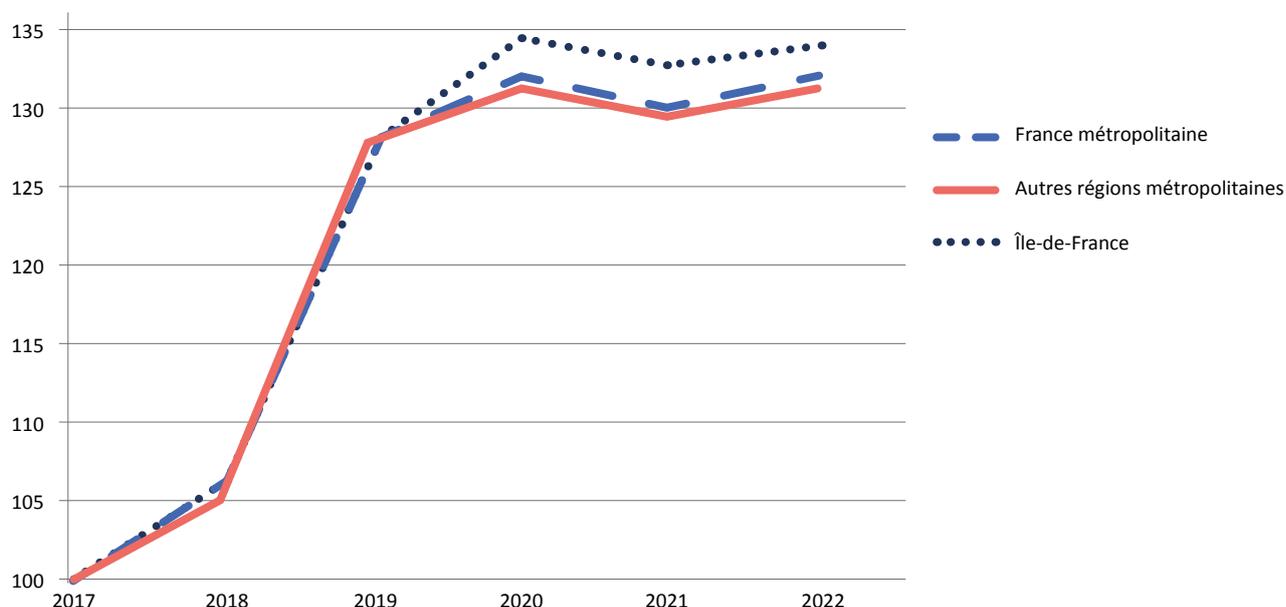
Cette tendance francilienne plus forte conduit à examiner la situation sur le marché du travail des personnes bénéficiant des prestations sociales d'insertion à partir de l'exploitation de données de « l'enquête emploi en continu » de l'Insee portant sur les années 2021 et 2022.

Une dynamique à la hausse du nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion plus marquée en Île-de-France

L'allocation adulte handicapé (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité sont des prestations sociales versées par les réseaux des caisses d'allocation familiales (CAF), de la mutualité

sociale agricole (MSA) ou de France Travail (FT) aux personnes en situation de précarité économique et sociale. Le versement de ces prestations sociales répond à des situations hétérogènes, mais vise un objectif commun : celui d'assurer un niveau minimum de ressources aux ménages ayant des revenus modestes. Dans la suite de l'étude, les minima sociaux d'insertion (AAH, ASS, RSA) et la prime d'activité seront regroupés sous la terminologie « prestations sociales d'insertion ».

Graphique 1 : Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion (indice base 100 en décembre 2017)



Sources : Cnaf ; MSA ; France Travail – Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : France métropolitaine. Données à fin décembre de l'année n.

Lecture : En Île-de-France, entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018, le nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion a augmenté de 6 %.

Note : Ces chiffres correspondent au cumul du nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion (AAH, ASS, RSA, prime d'activité) et ne sont pas corrigés des doubles comptes, c'est-à-dire qu'une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion.

Avant la crise sanitaire de 2020, le nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion était en constante augmentation en Île-de-France ainsi qu'en France métropolitaine (graphique 1). Le pic observé entre fin 2018 et fin 2019 tient largement à la revalorisation de la prime d'activité en janvier 2019. Cette revalorisation a eu deux effets principaux. Tout d'abord, elle a induit une hausse du seuil de sortie. Ensuite, elle a incité des personnes qui étaient éligibles

à la prime d'activité avant sa revalorisation, mais qui ne la demandaient pas, à y recourir¹. Les bénéficiaires de la prime d'activité étant majoritaires parmi les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, la variation de leur nombre conditionne ainsi largement la dynamique globale. Selon nos estimations basées sur les données de la Cnaf, à fin décembre 2019, 1,2 million de personnes bénéficiaient de ces prestations en Île-de-France et 7,5 millions en France métropolitaine².

1 Dardier, A., Doan, Q.-C., Lhermet, C., « La revalorisation du bonus individuel en 2019 a fortement élargi le champ des bénéficiaires de la prime d'activité », DREES, Études et Résultats n° 1225, Mars 2022.

2 Ces chiffres ne sont pas corrigés des doubles comptes, c'est-à-dire qu'une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion. Les effectifs de bénéficiaires pour chaque prestation sociale (AAH, ASS, RSA, prime d'activité) correspondent au nombre de bénéficiaires au 31 décembre.

La crise sanitaire de 2020 semble avoir amplifié ce phénomène, et de façon plus importante en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines. Ainsi, entre fin 2019 et fin 2020, le nombre de bénéficiaires de ces prestations a augmenté de 6 % en Île-de-France, contre 3 % dans les autres régions métropolitaines (**graphique 1**). En Île-de-France, ce mécanisme coïncide avec une dégradation plus forte du marché du travail, en raison des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire tels que les secteurs de l'hôtellerie-restauration, des spectacles et des activités culturelles³, particulièrement importants dans la région francilienne.

Malgré l'amélioration de la situation sur le marché du travail initiée dès le second semestre 2021, le nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion reste élevé, surtout en Île-de-France comparé aux autres régions métropolitaines (**graphique 1**). Si l'évolution du nombre de bénéficiaires peut s'expliquer par la situation sur le marché du travail, elle dépend également des changements des conditions d'attribution des prestations. Ainsi, la tendance observée entre fin 2021 et fin 2022 s'explique, en partie, par l'effet de la revalorisation de la prime d'activité survenue au cours de l'année 2022⁴.

Fort de ces constats, on peut désormais s'interroger sur la situation sur le marché du travail des personnes bénéficiant de ces prestations sociales d'insertion. La présente étude vise ainsi à décrire les conditions d'emploi et de travail des bénéficiaires de ces prestations lorsqu'ils occupent un emploi salarié. Cette description est précédée d'un portrait sociodémographique des bénéficiaires de ces prestations sociales d'insertion. Des comparaisons entre l'Île-de-France et les autres régions métropolitaines sont présentées afin de mettre en évidence les éventuelles spécificités franciliennes.

Pour ce faire, « l'enquête emploi en continu » est mobilisée. Elle permet d'avoir des informations au niveau régional et national, et de dresser le portrait sociodémographique ainsi que de décrire les conditions de travail et d'emploi des personnes bénéficiaires des prestations sociales d'insertion. Afin de pouvoir disposer de suffisamment d'effectifs sur la sous-population des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, les millésimes 2021 et 2022 de l'enquête emploi sont empilés et les chiffres présentés correspondent à une moyenne annuelle sur ces deux années.

Un profil des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion qui se distingue du reste de la population ...

... par davantage de personnes seules et de familles monoparentales

En moyenne sur la période 2021/2022, les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion (PSI) en Île-de-France représentent 8 % de la population régionale âgée de 15 à 67 ans (**tableau 1**)⁵. Cette proportion est inférieure à celle des autres régions métropolitaines (13 %).

Parmi les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, les femmes sont majoritaires (57 % sur l'ensemble du territoire ; **tableau 1**) ainsi que les personnes âgées de 25 à 49 ans (62 % en Île-de-France et 60 % dans les autres régions).

Une grande partie des bénéficiaires vit soit seule (36 % en Île-de-France et 38 % dans les autres régions), soit dans des familles monoparentales (24 % en Île-de-France et 21 % dans les autres régions), et seulement 40 % vivent en couple (**tableau 1**). En raison des conditions d'attribution des prestations sociales d'insertion, les jeunes sont moins représentés que dans le reste de la population (seulement 8 % des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion ont moins de 25 ans en Île-de-France et 11 % sur le reste du territoire métropolitain).

Les ménages dans lesquels vivent les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont plus fréquemment sans enfants que dans le reste de la population (**tableau 1**). Ainsi, 44 % de ces ménages franciliens (50 % dans les autres régions) vivent sans enfants contre 39 % dans le reste de la population (respectivement 43 % dans les autres régions). Ce constat est cependant un peu moins marqué en Île-de-France que sur le reste du territoire métropolitain.

On dénombre également, parmi les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, plus de familles monoparentales (24 % en Île-de-France et 21 % dans les autres régions) et moins de couples avec enfants (32 % contre 49 % dans le reste de la population francilienne, et respectivement 29 % et 48 % dans les autres régions).

3 « [Évolution récente du marché du travail et de l'emploi en Île-de-France, 4ème trimestre 2020](#) », Dossier trimestriel de conjoncture, Direccte IDF.

4 Panoramas de la Drees social, Fiche 29 sur la prime d'activité, édition 2023.

5 Dans la suite de l'étude, si une personne perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion elle n'est comptée qu'une seule fois.

Tableau 1 : Répartition moyenne de la population selon certaines caractéristiques socio-démographiques sur la période 2021/2022

En %	Île-de-France			Autres régions métropolitaines		
	Bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Ensemble de la population	Bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Ensemble de la population
Ensemble	8	92	100	13	87	100
Sexe						
Femme	57	51	52	57	50	51
Homme	43	49	48	43	50	49
Âge*						
15-24 ans	8	18	17	11	18	17
25-49 ans	62	51	52	60	44	46
50-67 ans	30	31	31	29	38	37
Situation familiale dans le ménage**						
Personne seule	36	21	23	38	19	21
Famille monoparentale	24	12	13	21	9	11
<i>avec un enfant</i>	13	6	6	12	4	6
<i>avec deux enfants ou plus</i>	11	6	7	9	4	5
Couple sans enfants	8	18	17	12	24	23
Couple avec enfants	32	49	47	29	48	45
<i>avec un enfant</i>	10	15	14	11	16	16
<i>avec deux enfants ou plus</i>	9	20	19	11	21	19
<i>avec trois enfants ou plus</i>	13	14	14	7	11	10
Diplôme le plus élevé obtenu						
Pas de diplôme	32	20	21	27	21	22
CAP, BEP ou équivalent	19	11	11	28	22	23
Baccalauréat ou équivalent	21	19	20	23	22	22
Diplôme supérieur court (Bac+2)	9	12	12	10	14	13
Diplôme supérieur long (supérieur à Bac+2)	19	38	36	12	21	20
Résidence en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)						
Oui	24	11	12	13	5	6
Non	76	89	88	87	95	94
Situation par rapport à l'emploi						
Emploi	65	69	68	66	65	65
Chômage	11	5	6	9	5	5
Inactivité	24	26	26	25	30	30

Source : Insee, Enquête emploi en continu, 2021-2022 - Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 67 ans, vivant en logement ordinaire.

Lecture : Parmi les bénéficiaires franciliens de prestations sociales d'insertion, 57 % sont des femmes sur la période 2021/2022.

Note : Si une personne perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion elle n'est comptée qu'une seule fois.

Pour chaque variable, les proportions sont calculées en colonne et leur somme vaut 100 %. Sauf pour la variable « ensemble » où les proportions sont calculées en ligne.

* L'âge correspond à l'âge en années révolues.

** Données hors ménages complexes (les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées). Dans la situation familiale, les enfants ne résidant pas dans le ménage ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, dans les couples, on observe plus de familles nombreuses parmi les bénéficiaires franciliens de prestations sociales d'insertion que sur le reste du territoire métropolitain (13 % en Île-de-France et 7 % dans les autres régions). De façon générale, il y a davantage de familles avec enfants parmi les résidents franciliens que sur le reste du territoire métropolitain⁶.

... davantage de non diplômés et de résidents en QPV

Les bénéficiaires franciliens de prestations sociales d'insertion affichent un niveau de diplôme inférieur au reste de la population francilienne (**tableau 1**). Ainsi, près d'un tiers d'entre eux sont non diplômés. Seulement 28 % ont un diplôme supérieur au baccalauréat contre 50 % dans le reste de la population francilienne. En revanche, une proportion plus élevée de ces bénéficiaires franciliens possède un diplôme équivalent au niveau baccalauréat ou infra baccalauréat (40 % contre 30 % parmi les non bénéficiaires franciliens). Ces constats sont valables dans les autres régions métropolitaines, avec toutefois comme pour l'ensemble de la population francilienne des niveaux de diplôme plus élevés parmi les bénéficiaires franciliens que ceux des autres régions. En effet, 19 % des bénéficiaires franciliens sont diplômés du supérieur, contre 12 % dans les autres régions. En revanche, la proportion de non-diplômés parmi les bénéficiaires franciliens est plus élevée, à 32 % contre 27 % dans les autres régions.

Par rapport à l'ensemble de la population francilienne, les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV⁷) sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, avec 24 % d'entre eux vivant dans ces quartiers, contre 12 % de l'ensemble de la population (**tableau 1**). Cette surreprésentation des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville s'observe également dans les autres régions, mais dans une moindre mesure (13 % parmi ces bénéficiaires contre 5 % dans le reste de la population). De façon générale, la région francilienne se distingue par une plus grande concentration de ses habitants dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La situation sur le marché du travail est comparable pour les bénéficiaires franciliens à celle des autres régions métropolitaines (**tableau 1**). Ainsi, plus de 60 % des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont en emploi, près de 10 % est au chômage et près de 25 % en inactivité.

Une précarité plus marquée des bénéficiaires de prestations sociales sur le marché du travail

Une situation plus instable sur le marché du travail pour les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion

Contrairement aux autres régions métropolitaines, la répartition des salariés franciliens entre le secteur public et privé est similaire pour les bénéficiaires et non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion (**tableau 2**). En effet, dans les autres régions métropolitaines les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion travaillent moins fréquemment dans le secteur public que les non bénéficiaires.

Les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont moins souvent en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires, et font face à une précarité professionnelle plus marquée que leurs homologues non bénéficiaires (**tableau 2**). Ainsi, près de 25 % de ces salariés occupent un emploi en CDD ou autres (intérim, alternance...) sur l'ensemble du territoire métropolitain, contre près de 15 % des salariés non bénéficiaires.

Les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion ont une ancienneté dans leur emploi nettement inférieure à celle des autres salariés. Plus de la moitié d'entre eux (56 % en Île-de-France et 58 % dans les autres régions) ont moins de cinq ans d'ancienneté, contre seulement 40 % pour les salariés non bénéficiaires (43 % en Île-de-France et 39 % dans les autres régions ; **tableau 2**). Cet écart se creuse davantage pour les salariés ayant une ancienneté de dix ans ou plus : seulement 25 % des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion occupent un emploi depuis dix ans ou plus, contre plus de 40 % pour les salariés non bénéficiaires, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6 « Bilan démographique 2022 de l'Île-de-France : deux naissances pour un décès », Insee Flash Île-de-France Mars 2023, n° 77.

« En Île-de-France, les enfants de 3 à 17 ans sont très nombreux, excepté à Paris », Insee Flash Île-de-France, n° 63, Janvier 2022.

7 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1^{er} janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Tableau 2 : Les conditions de travail et d'emploi des salariés sur la période 2021/2022 (en moyenne)

En %	Île-de-France			Autres régions métropolitaines		
	Bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Ensemble de la population	Bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion	Ensemble de la population
Statut de l'employeur						
Secteur public	20	21	21	19	24	23
Secteur privé	80	79	79	81	76	77
Statut de l'emploi						
CDI, fonctionnaire	78	87	86	76	85	84
CDD	12	7	8	15	8	9
Autres (Intérim, alternance, stage)	10	6	6	9	7	7
Catégories socio-professionnelles						
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7	41	38	3	21	18
Professions intermédiaires	20	24	24	19	28	27
Employés	53	24	26	47	28	31
Ouvriers	20	11	12	31	23	24
Ancienneté dans l'emploi						
Moins d'un an	20	16	16	22	16	17
De 1 an à moins de 5 ans	36	27	27	36	23	25
De 5 ans à moins de 10 ans	19	16	17	17	15	15
10 ans ou plus	25	41	40	25	46	43
Situation de sous emploi*						
Oui	10	4	4	12	4	5
Non	90	96	96	88	96	95
Souhaiterait travailler plus d'heures avec une hausse de revenu correspondante						
Oui	35	23	24	39	23	25
Non	65	77	76	61	77	75
Temps de travail						
Temps complet	77	88	87	72	83	82
Temps partiel	23	12	13	28	17	18
Raison du temps partiel						
<i>Raisons principales : N'a pas trouvé d'emploi à temps complet, Pour s'occuper de ses enfants ou d'un proche</i>	59	45	46	63	50	53
<i>Autres raisons : Exerce une autre activité professionnelle, Pour suivre des études ou une formation, Pour disposer d'un revenu d'appoint (en plus des études, retraite...), Pour raison de santé ou de handicap, Pour avoir du temps libre, Pour une autre raison</i>	41	55	54	37	50	47

Source : Insee, Enquête emploi en continu, 2021-2022 – Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 15 à 67 ans, vivant en logement ordinaire.

Lecture : Parmi les salariés franciliens bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, 20 % travaillent dans le secteur public sur la période 2021/2022.

Note : Si une personne perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion elle n'est comptée qu'une seule fois.

Pour chaque variable, les proportions sont calculées en colonne et leur somme vaut 100 %.

*Le sous-emploi englobe d'une part les personnes en emploi à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures et disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi, et d'autre part les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, chômage technique, chômage intempéries, dispositif d'activité partielle), qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Des emplois à temps partiel et des situations de sous-emploi plus fréquentes pour les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion

Les situations de sous-emploi sont plus fréquentes pour les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion que pour les autres salariés (**tableau 2**). En Île-de-France, 10 % des salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont en situation de sous-emploi contre 4 % des autres salariés (respectivement 12 % et 4 % dans les autres régions).

Le travail à temps partiel est aussi plus répandu chez les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion que chez les autres salariés (**tableau 2**). Ceci explique, en partie, qu'ils expriment plus fréquemment que les autres salariés le souhait de travailler plus d'heures avec une hausse de revenu correspondante.

Par ailleurs, même si les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion expriment plus souvent que les non bénéficiaires le désir de travailler davantage avec une hausse de revenu correspondante, les bénéficiaires franciliens le font moins que ceux des autres régions (35 % contre 39 %), et occupent moins fréquemment des emplois à temps partiel (respectivement 23 % contre 28 %) comme l'ensemble des salariés franciliens (**tableau 2**).

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les deux principales raisons invoquées par les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion pour travailler à temps partiel sont *le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi à temps complet et la nécessité de s'occuper de leurs enfants ou d'un proche*. Ces raisons représentent 59 % des cas en Île-de-France et 63 % dans les autres régions (**tableau 2**). En revanche, pour les salariés non bénéficiaires de ces prestations, la répartition des motifs diffère entre la région francilienne et le reste du territoire. En effet, alors que dans les autres régions ces deux raisons concernent 50 % des salariés à temps partiel, en Île-de-France, ce sont d'autres motifs qui prévalent pour la majorité des salariés non bénéficiaires de prestations sociales d'insertion. Parmi ces autres raisons, on retrouve *l'exercice d'une autre activité professionnelle, la poursuite d'études ou d'une formation, la disposition d'un revenu d'appoint (en plus des études, retraite...), des raisons de santé ou de handicap, le souhait d'avoir du temps libre ou d'autres motifs divers* (**tableau 2**).

Une surreprésentation des employés et des ouvriers parmi les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion sont sous-représentés parmi les cadres et les professions intermédiaires. En Île-de-France, seulement 7 % d'entre eux occupent un poste de cadre (3 % dans les autres régions), et 20 % occupent un poste de profession intermédiaire (19 % dans les autres régions ; **tableau 2**). A noter toutefois que comme pour l'ensemble des salariés franciliens, on observe une proportion un peu plus forte de cadres parmi les bénéficiaires franciliens de prestations sociales d'insertion⁸.

En revanche, ils sont surreprésentés parmi les employés, et plus particulièrement en Île-de-France où ils représentent 53 % des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion (respectivement 47 % dans les autres régions ; **tableau 2**).

Ils sont également surreprésentés parmi les ouvriers, avec 20 % d'entre eux en Île-de-France et 31 % dans les autres régions, contre respectivement 11 % et 23 % pour les salariés non bénéficiaires (**tableau 2**). A noter que la proportion des ouvriers est moins prégnante en Île-de-France que sur le reste du territoire métropolitain.

Une plus forte concentration sectorielle des bénéficiaires franciliens de prestations sociales d'insertion

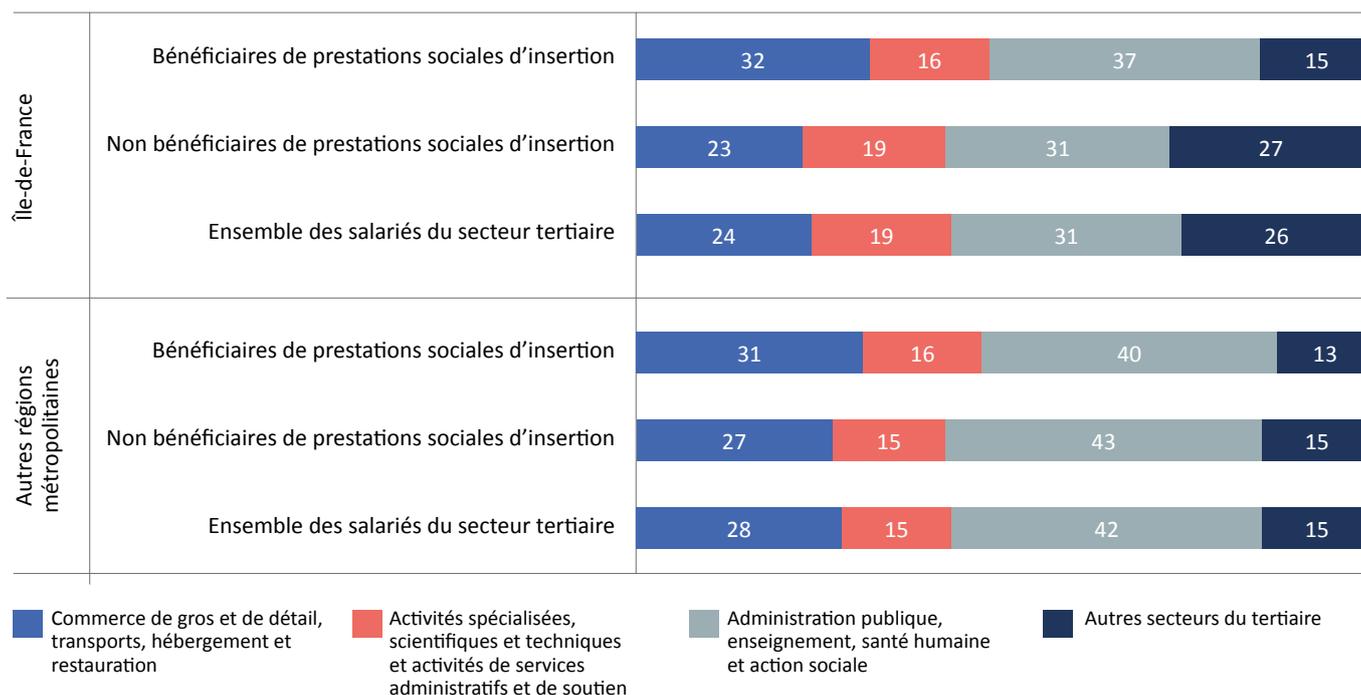
L'ensemble des salariés métropolitains occupent en très grande partie des emplois du secteur tertiaire (environ 90 % en Île-de-France et près de 80 % dans les autres régions). Cet effet se trouve accentué pour les bénéficiaires de prestations sociales d'insertion.

Bien que la structure de répartition des salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion au sein du secteur tertiaire soit similaire sur l'ensemble du territoire métropolitain, les différences de répartition sectorielle entre ces salariés et les autres sont plus marquées en Île-de-France (**graphique 2**).

En effet, en Île-de-France, les salariés bénéficiaires de prestations sociales d'insertion travaillent plus fréquemment que les autres salariés dans les secteurs du *commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration* (32 %) et les secteurs

8 Marie Acs, Camille Fauret, Ivan Tissot « L'Île-de-France : terre de cadres jeunes et diplômés », Insee Analyses Île-de-France, n° 131, Mars 2021.

Graphique 2 : Répartition moyenne des salariés dans le secteur tertiaire sur la période 2021/2022 (en %)



Source : Insee, Enquête emploi en continu, 2021-2022 – Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 15 à 67 ans, vivant en logement ordinaire.

Lecture : Parmi les salariés franciliens bénéficiaires de prestations sociales d'insertion en emploi dans le secteur tertiaire, 32 % travaillent dans le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.

Note : Si une personne perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion elle n'est comptée qu'une seule fois.

La modalité « autres secteurs du tertiaire » regroupe les secteurs de l'information et communication ; les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les autres activités de services (arts, spectacles et activités récréatives (R)/ autres activités de services: activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature (S)/ activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (T)/ activités extra-territoriales (U)).

de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (37 %). A l'inverse, ils travaillent moins souvent que les autres salariés franciliens dans les autres secteurs du tertiaire (15 %)

que sont les secteurs de l'information et communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, et les autres activités de services⁹.

Raphaël Djedjéro & Magali Recoules
DRIEETS, Service Études,
Statistiques et Évaluation (SESE)

⁹ Les autres activités de services couvrent les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives (R) ; les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature (S) ; les activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (T) ; les activités extra-territoriales (U).

Méthodologie

Sources et méthodes principales

L'enquête emploi en continu (EEC), réalisée par l'Insee, est une enquête trimestrielle menée auprès des ménages résidant sur le territoire français (métropole et DROM depuis 2014, hors Mayotte). Elle fournit des informations détaillées sur les caractéristiques des personnes interrogées comme l'âge, le sexe, le niveau de diplôme, ainsi que sur les aspects liés à l'emploi, tels que le type de contrat de travail, la durée du travail, la catégorie socioprofessionnelle. L'objectif de l'enquête vise à observer, à la fois de façon structurelle et conjoncturelle, la situation des personnes sur le marché du travail. L'enquête est menée tout au long de l'année auprès d'un échantillon de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire. Le logement ordinaire est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...). Un même logement est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre), qu'importe la composition ou le changement des ménages qui l'occupent. Elle couvre le niveau régional, mais ne permet pas d'effectuer des analyses infrarégionales.

Depuis 2003, l'enquête a connu trois refontes (2007, 2013 et 2021). La dernière refonte¹⁰, entrée en production en 2021, modifie le questionnaire, le protocole et la méthode de pondération. Ces différentes évolutions ont occasionné des ruptures

de série, nécessitant des travaux de rétopolation sur les principaux indicateurs, visant à estimer des séries à concepts et mesures homogènes dans le temps. C'est pourquoi, dans l'étude, seules les données issues des enquêtes de 2021 et 2022 (dernières versions disponibles au moment de la production de l'étude) ont été mobilisées.

Pour obtenir des effectifs suffisants sur le périmètre des bénéficiaires de prestations sociales d'insertion, les données des années 2021 et 2022 ont été empilées, et les résultats présentés correspondent à des moyennes sur ces deux années pour des personnes âgées de 15 à 67 ans. Ce choix méthodologique permet d'améliorer la significativité des résultats, et de réduire la marge d'erreur. Toutefois, l'analyse a été limitée par la taille de l'échantillon à une analyse globale de la période. La taille de l'échantillon a également contraint les analyses et ne permet pas de faire des croisements plus fins comme une analyse sexuée des conditions de travail ou encore des analyses par type de prestations sociales d'insertion. Ainsi, les analyses sur les conditions de travail portent uniquement sur les salariés, les indépendants étant exclus. Par ailleurs, comme pour toutes les enquêtes, les informations recueillies sont déclaratives et peuvent être affectées par la compréhension des questions par les enquêtés. Enfin, si une personne perçoit plusieurs prestations sociales d'insertion elle n'est comptée qu'une seule fois.

.....
¹⁰ Note méthodologique EEC juin 2022, INSEE.

Autres sources de données et définitions des prestations sociales d'insertion

Afin de décrire l'évolution du nombre de bénéficiaires de prestations sociales d'insertion (**graphique 1**), les données de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de France Travail ont été mobilisées. Les données sur le RSA et la prime d'activité proviennent de la Cnaf et de la MSA. En revanche, les données sur l'AAH portent uniquement sur le champ des bénéficiaires des Caf (97 % des bénéficiaires de l'AAH relèvent des Caf). Les données sur l'ASS proviennent du Fichier national des allocataires (FNA) de France Travail. La localisation géographique correspond pour l'AAH au lieu de gestion du dossier de l'allocataire, pour le RSA et la prime d'activité au lieu de gestion du dossier de l'allocataire pour les données en provenance de la Cnaf et au lieu de résidence pour les données de la MSA. Enfin, pour l'ASS il s'agit du lieu de résidence.

Pour le RSA et la prime d'activité, la notion d'allocataire renvoie à celle de foyer et non à celle d'individu. Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et monétaire) et de l'ensemble des autres ayants-droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Pour l'AAH et l'ASS, la notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation. Il peut par exemple y avoir plusieurs allocataires de l'ASS dans un foyer. Dénombrer les allocataires signifie ainsi compter des individus ou des foyers, constitués de

personnes seules ou de plusieurs personnes, et non mesurer le nombre de personnes couvertes par la prestation, c'est-à-dire l'allocataire plus le conjoint et les personnes à charge.

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est destinée à apporter une aide financière aux personnes handicapées, âgées de 20 ans ou plus, disposant de revenus modestes.

L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) est une allocation financée par l'État, versée sous conditions de ressources par période de six mois renouvelables aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'Assurance-chômage ou ayant au moins 50 ans et optant pour la perception de l'ASS plutôt que l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à condition qu'ils soient à la recherche effective d'un emploi et qu'ils justifient de cinq ans d'activité salariée au cours des dix ans précédant la fin de leur contrat de travail.

La Prime d'activité est une prestation sociale destinée à compléter les revenus d'activité professionnelle des travailleurs modestes. Elle est versée mensuellement par la CAF ou la MSA et son montant varie en fonction des ressources et de la composition du foyer fiscal.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une allocation qui garantit un revenu minimum qui varie selon la composition du foyer.

Pour en savoir plus

- **Panoramas de la Drees social**, « Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution », édition 2023.
- **Cabannes, P.-Y., Calvo, M., Echegu, O.** (2020, décembre). Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020. DREES, Études et Résultats, 1175.

Directeur de la publication : Gaëtan Rudant

Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation

Réalisation et diffusion : Service communication

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Seguin

N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

19-21 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00